

### **AVIS PUBLIC**

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0001-97, modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 7 février 2017, est en vigueur depuis le 15 février 2017, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### **PUBLIC NOTICE**

PUBLIC NOTICE is given that by-law number RCA08-08-0001-97 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on February 7, 2017, is in force since February 15, 2017, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, March 1<sup>st</sup>, 2017

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council